



Mariages et PACS : reprise des célébrations et des enregistrements

Publié le 09 juin 2020

Dans le cadre du déconfinement progressif, il est à nouveau possible depuis le 2 juin 2020 de célébrer les mariages et d'enregistrer les PACS en mairie sur l'ensemble du territoire. C'est ce que prévoit un décret paru au *Journal officiel* le 1^{er} juin 2020.

[En savoir plus. \(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14078?xtor=RSS-114\)](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14078?xtor=RSS-114)